

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 9 Février 2016

• Nombre de présents :

19

• Quorum :

14

Ordre du jour :

- ① ***Poursuite du travail de préparation de la rentrée 2016 :
présentation de la DHG***
- ② ***Point sur des aspects pédagogiques : I.M.P.
(Indemnités pour missions particulières, poste spécifique.....)***
- ③ ***Compte rendu du Conseil de la Vie Lycéenne du mardi 2 février 2016***
- ④ ***Conventions et contrats***
- ⑤ ***Point d'étape sur la restructuration partielle du lycée***
- ⑥ ***Présentation des dispositifs mis en œuvre pour sécuriser le lycée***
- ⑦ ***Questions diverses***

Administration

Secrétaire séance	NOM/Prénom	FONCTION	Présent	Excusé	Absent
	VENIANT Jean-Régis	Provisieur	X		
	CECCHETTI Marcel	Provisieur-Adjoint	X		
	CHAPUT Maryvonne	Directrice des services – Agent Comptable	X		
	FORTIN Gilles	Conseiller Principal d'Éducation	X		

Personnalités

	XXX	Représentant le Conseil Régional			X
	XXX	Représentant le Conseil Régional			X
	MILLET-BARBE Christian	Représentant la Communauté BAB			X
	TAIEB Valérie	Représentant la Municipalité		X	
	BALIRAC Pierre	Personnalité qualifiée		X	

Personnels d'enseignement, de direction, d'Éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation

	AROZENA Nicolas	SNES-FSU	X		
	GOYA Nicolas		X		
05/11/2015	SASCO Françoise		X		
	RICCI Lucile		X		
	ETCHEGOIN Joël	SE-UNSA, SGEN CFDT	X		
09/02/2016	JEAULT Jean-Michel		X		
	LUCU Pascal		X		

Personnels administratifs, sociaux et de sante, techniques, ouvriers et de service

	GEST Jocelyne	Liste sans étiquette		X	
	LECUNA Eric		X		
	BEUDIN Lionel		X		

Parents d'Élèves

	CHAPLAIN Valérie	FCPE		X	
	PRAT TECHENE Patricia				X
01/12/2015	ROUAULT Hervé				X
	SIOUGOS Cathy		X		
	GROSSIER Iban	BIGA BAI	X		

Elèves

	BARBIER Esther	1ES2		X	
	LAMOTHE Alicia	BTS-SON2	X		
	LOUBOUTIN Otxanda	TES3			X
	MALBET Camille	TS2	X		
	SATO Marianne	1ES2	X		

19 présents sur 28 membres (avant désignation des conseillers régionaux le 22 février), le quorum étant à 14,
Le Conseil d'Administration peut débuter (18h15)

Personnels invités :

- 2 professeurs stagiaires (M. BLANDINIÈRES et Mme RODRIGUEZ)
- M. MATHIEU – BTS
- M. MINIER Proviseur Adjoint

M. Le Proviseur demande s'il y a des remarques sur le PV du CA du 1er Décembre 2015 ; aucune n'est formulée

Le PV du CA précédent est adopté à l'unanimité

Secrétariat M.JEAULT, représentant personnel enseignant.

M. Le Proviseur rappelle l'ordre du jour et fait état d'une "question diverse" posée par les enseignants à destination du représentant du Conseil Régional (question reportée au prochain CA, les conseillers régionaux ayant en charge les lycées n'étant nommés que le 22 février) :

Y a-t-il des informations sur la future organisation qui va concerner, à partir du début mars, les agents territoriaux en charge des systèmes informatiques dans les lycées ?

Les ELIB vont-elles continuer à exister sous cette forme ?

Où la nouvelle région va-t-elle adopter le fonctionnement existant en POITOU/CHARENTES : 1 agent informatique dans chaque établissement (et même 2 dans les gros établissements

Une information sur les actions menées dans le cadre du "Père Cent" sera faite en fin de Conseil d'administration.

① *Poursuite du travail de préparation de la rentrée 2016 : présentation de la D.G.H.*

M. Le Proviseur informe en préambule que la rentrée 2016 sera préparée par M. MINIER, proviseur adjoint. Concernant les éléments techniques de la préparation de rentrée, M. Le Proviseur rappelle qu'ils ont été présentés et travaillés à 3 reprises :

- Le conseil pédagogique le jeudi 28 janvier
- Le conseil de la vie lycéenne le mardi 2 février
- La commission permanente le lundi 8 février.

M. Le Proviseur rappelle que le travail jusqu'à présent effectué a été de vérifier qu'avec les moyens alloués, il n'y avait aucun obstacle à la possibilité d'assurer tous les enseignements, en organisant parfois des regroupements d'élèves sur au moins un niveau.

La DGH actuelle n'implique aussi bien aucune suppression que création de poste.

Le vote de la DHG s'effectuera au mois de juin, date à partir de laquelle il sera possible de figer davantage la ventilation des heures.

Dans le détail, la situation pour la rentrée prochaine est celle du "statut quo", mais il peut y avoir des difficultés pour l'enseignement d'exploration où la constitution des groupes se fait sur la base de multiple de 35.

Même chose avec l'enseignement de spécialité en Terminale: il y aura 4 groupes en ES, mais avec des disparités sur les groupes. La problématique est la même pour l'AP.

La conséquence, rappelle M Le Proviseur, c'est que des choix devront se faire sur des dédoublements pour garantir certains choix.

Question de M. GOYA, Représentant personnel enseignant SNES-FSU, sur le financement des options facultatives non linguistiques par rapport à la décision initiale du Recteur de ne pas pourvoir à ce financement ; des lycées, selon M. GOYA, auraient eu satisfaction.

Le Proviseur n'a pas eu de réponse officielle sur ce sujet. La question sera posée à la DSDEN.

Questions de M. GROSSIER Représentant des parents d'élèves BIGA-BAI : M. GROSSIER remarque tout d'abord que l'effectif de 35 élèves par classe est trop élevé, et demande dans un 2^{ème} temps, en ce qui concerne le "bilingue basque" si un seul groupe est prévu.

M. GROSSIER rappelle qu'il y a 80 élèves de collège bilingues sur le secteur : n'est-ce pas limiter l'offre avec un groupe à 35 ? Il souhaite la création de 2 groupes en 1^{ère} .

M. Le Proviseur répond que le Lycée Cantau à Anglet pourrait accueillir l'enseignement bilingue s'il y a effectivement ce dépassement de 35 élèves, avec un prof HG en basque pour le niveau seconde.

Le lycée CANTAU est favorable à ce projet. Nous ne connaissons pas la position de l'institution.

M. CECCHETTI, Proviseur- Adjoint, rappelle que le choix de l'enseignement se fait après affectation en seconde, et donc que le bilinguisme n'est pas un "passe droit" pour être scolarisé à Cassin. Des moyens sont mis pour le bilinguisme basque, mais beaucoup d'élèves ont démissionné de leur enseignement bilingue en 1^{ère} . Ces heures perdues auraient pu profiter aux autres élèves et aux autres options.

Les Représentants personnel enseignant SNES-FSU présentent deux motions (voir en pièce jointe)

4 absentions - 0 contre - 14 Pour

② Point sur des aspects pédagogiques : I.M.P. (Indemnités à Missions Particulières)

Ce point est remis à l'ordre du jour, car suite à une erreur dans la ventilation des IMP l'équipe de direction a été obligée de modifier ce qui avait été présenté précédemment en CA. : dans la liste des fonctions permettant le versement d'une IMP, le référent culture et le référent numérique avaient été oubliés.

Pour faire face à ce besoin, les coordonnateurs disciplinaires ont vu leur IMP diminuer légèrement afin de trouver l'équivalent de 3 IMP : 1 IMP pour le référent culture et 2 IMP pour le référent numérique.

Le lycée dispose de 16IMP ; tous les coordonnateurs sont concernés, mais avec une proportionnalité différente suivant le nombre d'enseignants dans la matière.

M. Le Proviseur propose la création d'un poste spécifique pour le BTS métiers de l'audiovisuel en Physique : ce poste est actuellement occupé par M. LESCOULIER, et cette création spécifique est à la fois une reconnaissance de compétences particulières à ce poste et permettrait à l'enseignant de le conserver face à l'éventualité du départ du BTS vers un autre lycée de la côte basque.

Vote : adopté à l'unanimité

③ Compte rendu du CVL du 2 février 2016 (voir pièce jointe)

Un compte-rendu de la rentrée a été fait lors de cette réunion. A été aussi envisagé la plantation d'un arbre pour poursuivre localement l'esprit de la COP 21; le projet sera réalisé le 9 mars, mais le lieu reste à définir. Ce projet est réalisé avec le concours du jardinier du Lycée.

M. Le Proviseur rappelle que la carte lycéenne n'a pas été distribuée, en raison de son coût et de son utilisation minimale mais que les élèves pourront se la procurer en se rendant au bureau 9.

Face à la demande des parents, M. Le Proviseur rappelle que pour les élèves de seconde, il y a possibilité d'un stage de découverte en fin d'année scolaire. Un travail est conduit avec l'hôpital pour permettre à quelques élèves de bénéficier d'un terrain de stage.

④ Conventions et contrats

Mme l'Agent Comptable précise que 2 actes vont être mis au vote :

- Le premier concerne un voyage linguistique en Espagne à Renteria du 11 au 15 mars 2016. Ce projet, qui est un échange avec des élèves du Lycée de Renteria (la réception sur Bayonne se fera du 6 au 10 mai 2016), est mené par Mme EXPOSITO et concerne 11 élèves de seconde. Mme EXPOSITO sera secondée par un accompagnateur. L'hébergement se fait dans des familles d'accueil, le coût est de 42€/famille, la coopérative du Lycée Cassin participe à hauteur de 5€/ élève.

Vote : adopté à l'unanimité

- Le deuxième acte concerne une "Autorisation pour une convention" entre le Lycée Cassin avec Le Festival des Lycéens qui aura lieu au parc Palmer à Cenon les 12 et 13 Mai. Le financement est totalement pris en charge par Le Conseil Régional ALPC. Adopté à l'unanimité.

Vote : adopté à l'unanimité

⑤ Point d'étape sur la restructuration partielle du lycée

M. Le Proviseur informe qu'il n'y a rien de nouveau depuis le dernier CA.

Une réunion aura lieu le mercredi 10 février pour étudier le dossier APS (Avant projet sommaire). M. Le Proviseur précise que sera mis à la disposition de tous l'ensemble des plans du projet de restructuration ; d'éventuelles remarques pourront être formulées.

Le démarrage des travaux est prévu en Janvier 2017 ; M. Le Proviseur souhaite plutôt qu'il est lieu sur la fin de l'année scolaire tout d'abord sur le Bât C et non sur le Bât B pour éviter de trop perturber.

⑥ Présentation des dispositifs mis en œuvre pour sécuriser le lycée

M. Le Proviseur rappelle son souhait de maintenir informé les membres du conseil d'administration des mesures prises dans le cadre du plan "VIGIPIRATE" pour sécuriser le lycée.

Pour information : mise en oeuvre du PPMS (plan particulier de mise en sureté) avec un exercice réalisé le 15 Janvier à 15h, limité à un seul bâtiment (le B) sur 2 étages (le 2ème et le 3ème) ; l'exercice s'est bien déroulé.

En amont de cet exercice, l'équipe de direction accompagnée des CPE avait fait un travail d'information et de sensibilisation auprès de chaque classe en passant délivrer les réflexes à avoir dans le cas d'une intrusion et d'une attaque terroriste.

Le "Plan VIGIPIRATE" étant maintenu, l'organisation arrêtée depuis le départ a été conservée à savoir ouverture du portail élève entre chaque heure de cours.

M. Le Proviseur informe qu'une sollicitation a été faite auprès du Conseil Régional pour améliorer la sécurisation de l'établissement : il s'agit d'une demande concernant la pose d'une clôture autour du parking scooter, afin qu'il n'y ait qu'une seule entrée, et la création d'un portillon extérieur à la loge mais attenant pour un passage plus souple et contrôlé.

M. Le Proviseur fait lecture de la réponse du Conseil Régional : Une étude sera envisagée pour améliorer le contrôle d'accès au Lycée lors de la prochaine commission permanente.

M. CECCHETTI, Proviseur Adjoint précise qu'une étude de sécurisation du BTS sera envisagée.

La poursuite du travail sur le PPMS est prévue avec une réunion qui se tiendra en mars avec la sollicitation d'un spécialiste au niveau municipal.

M. Le Proviseur informe que La Croix Rouge va intervenir auprès des classes de seconde pour les gestes de premier secours ; une formation est à envisager aussi avec le personnel de l'établissement. Une demande est faite aussi par le BTS.

⑦ Questions diverses

Concernant la question du "Père Cent" : Le sujet a été abordé à plusieurs occasions, avec les parents, les délégués, les élèves.

M. Le Proviseur informe qu'un courrier sera envoyé aux familles, que les sorties de l'internat seront refusées, sauf autorisation des familles, mais qui auront à prendre en charge dans ce cas leur enfant. M. Le Proviseur rappelle qu'il est envisagé le jour de ce "Père Cent", la présence de forces de l'ordre.

Les professeurs principaux seront mobilisés pour transmettre toutes les informations nécessaires auprès des élèves.

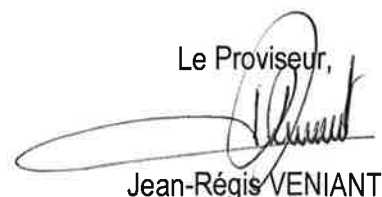
M. Le Proviseur lève la séance de ce Conseil d'Administration à 20h20

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel JEAULT

Le Proviseur,



Jean-Régis VENIANT

Motion des élus SNES-FSU au conseil d'Administration du Lycée René Cassin de Bayonne

Les options facultatives non linguistiques, qui regroupent différentes pratiques artistiques et sportives et qui sont proposées aux élèves de toute filière (ES, L et S) de la seconde à la terminale sur un horaire de 3h hebdomadaire par niveau, se trouvent aujourd'hui fortement fragilisées, au risque de disparaître de la carte de formation des lycées de l'académie.

La cause en est la volonté du Rectorat de ne plus les financer directement et de laisser ce financement à la marge de l'autonomie de l'établissement.

A terme, le risque est de voir la mise en concurrence de ces options avec les autres enseignements voire la fermeture de ces options. L'ensemble des disciplines va donc être fragilisé car les moyens vont en être diminués.

De plus l'existence même des enseignements de spécialité verra leur existence fragilisée.

Rappelons que le choix de ces options repose sur de vrais raisons :

- Développement personnel et volonté d'ouverture afin de palier une spécialisation trop forte. Ces ouvertures permettent de valoriser et différencier les dossiers lors de la poursuite d'études et la professionnalisation.
- C'est pour certains élèves le seul moyen de continuer à développer pratiques et connaissances artistiques dans la perspective d'une poursuite d'étude dans ces voies artistiques.

De plus :

- La volonté du rectorat de ne plus financer les options facultatives non linguistiques va à l'encontre de la volonté nationale d'affirmer la spécificité et l'exception culturelle française.
- Les élèves désireux de suivre ces formations seront amenés à se tourner vers l'enseignement privé ou des structures complémentaires. Ce qui va à l'encontre d'une école de service public unitaire et équitable.
- Que penser de ce choix de non financement en regard de l'exigence récente et réaffirmée de l'importance du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel de l'élève ?
- Cela ne manquera pas de créer des inégalités sur le territoire, entre les départements, alors que résorber celles-ci est un des axes du projet académique.
- Ces enseignements sont ceux qui permettent de faire vivre au sein de l'établissement un partenariat avec les structures culturelles. La disparition de ces financements suppose moins de partenariats pourtant fortement souhaités par notre Ministère.
- Les filières ES ou S auront plus difficilement accès – voire plus d'accès – à la culture.
- Les pratiques développées au sein de ces enseignements ne sont pas un « complément culturel » ou un « atelier culturel » à but récréatif.
- les équipes pédagogiques, leurs projets et leur conditions de travail seront aussi fragilisées (nomination sur plusieurs établissements).
- Le Rectorat de l'académie de Bordeaux peut-il légalement prendre la décision de ne plus financer les options facultatives non linguistiques en regard des textes officiels ?

Nous demandons donc à M. Le Recteur de revenir sur la décision du non financement des options non linguistiques et que l'ensemble de celles-ci soit abondée dans la DHG du lycée René Cassin ainsi que dans tous les établissements de l'académie. Nous demandons également des garanties sur la pérennité de ces financements.

Motion des élus SNES-FSU au conseil d'Administration du Lycée René Cassin de Bayonne

Les élus SNES-FSU dénoncent l'enveloppe de la DGH du lycée René Cassin de Bayonne pour la rentrée 2016 que nous considérons comme insuffisante et qui implique une répartition des heures non satisfaisante.

- Nous contestons pour les enseignements facultatifs non linguistiques le nombre d'heures attribuées qui - du fait de leur insuffisance - risque de conduire à faire des rassemblements par niveau, ce qui est incohérent du point de vue pédagogique. En effet ces regroupements ne tiennent pas compte de la spécificité des filières.

- Nous contestons d'une façon plus générale les regroupements d'enseignements.

- Nous contestons le regroupement d'élèves en Terminale S et L, sans cohérence pédagogique, dans le seul but d'économiser des heures.

- Nous contestons le manque d'heures afin de financer tous les enseignements d'explorations que les élèves souhaitent choisir.

- Nous contestons le manque d'heure pour financer les enseignements de spécialité de terminale.

- Nous dénonçons la nécessité de financer les enseignements sur la marge d'autonomie de l'établissement.

Nous continuons à dénoncer :

- ✓ la mise en concurrence des disciplines pour l'attribution des heures à effectifs réduits
- ✓ la remise en cause chaque année des dédoublements qui fragilise les conditions de travail des enseignants et donc des élèves
- ✓ les classes chargées à 35 élèves
- ✓ un manque d'heures poste permettant de résorber les heures supplémentaires

Nous demandons au DASEN que les heures d'enseignements soient abondées au regard des horaires officiels, afin que TOUS LES ENSEIGNEMENTS puissent s'effectuer dans des conditions optimales tant pour les élèves que pour les enseignants.

Nous demandons également une remise à plat totale de la réforme du lycée avec retour à des horaires nationaux.

Motion des élus SNES-FSU au conseil d'Administration du Lycée René Cassin de Bayonne

Les élus SNES-FSU au conseil d'administration du Lycée René Cassin contestent les conditions d'affectation des élèves dans les établissements du secteur.

En effet nous constatons que les effectifs dans les enseignements d'explorations et les options linguistiques (Chinois, Russe) et culturels (arts plastiques, CIAV), sont en forte baisse.

Ceci est dû à une politique d'affectation qui ne tient pas compte des demandes d'enseignements par les familles.

Nous tenons à alerter les membres de la communauté éducative ainsi que les services de la DSDEN, que cette politique risque à très court terme de voir disparaître ces enseignements et donc d'appauvrir l'offre globale de formation du lycée René Cassin.

De même cela fragilise et fragilisera encore plus les enseignants de ces matières, avec le risque de voire se développer des nominations sur plusieurs établissements.

Nous demandons donc que l'affectation des élèves dans les établissements tienne compte du choix et du goût des élèves pour ces enseignements, afin que ces lycéens puisse être dans de réelles conditions de réussite et de valorisation de leurs compétences.

Motion des élus SNES-FSU au conseil d'Administration du Lycée René Cassin de Bayonne

Les élus SNES-FSU au conseil d'administration du Lycée René Cassin contestent les conditions d'affectation des élèves dans les établissements du secteur.

En effet nous constatons que les effectifs dans les enseignements d'explorations et les options linguistiques (Chinois, Russe) et culturels (arts plastiques, CIAV), sont en forte baisse.

Ceci est dû à une politique d'affectation qui ne tient pas compte des demandes d'enseignements par les familles.

Nous tenons à alerter les membres de la communauté éducative ainsi que les services de la DSDEN, que cette politique risque à très court terme de voir disparaître ces enseignements et donc d'appauvrir l'offre globale de formation du lycée René Cassin.

De même cela fragilise et fragilisera encore plus les enseignants de ces matières, avec le risque de voire se développer des nominations sur plusieurs établissements.

Nous demandons donc que l'affectation des élèves dans les établissements tienne compte du choix et du goût des élèves pour ces enseignements, afin que ces lycéens puisse être dans de réelles conditions de réussite et de valorisation de leurs compétences.